

FertiForum

Commission de la Société Suisse de Médecine de la Reproduction (SSMR)

Règlement d'organisation
du 30 mars 2006

I. Dispositions générales

Art. 1 - Définition

FertiForum est une Commission mise en place par la Société Suisse de Médecine de la Reproduction (SSMR) pour promouvoir la pratique et la recherche dans le domaine psychosocial lié à l'infertilité et des traitements par procréation médicalement assistée (PMA). Elle est composée de conseillères et conseillers ayant une activité professionnelle dans ce domaine.

Art. 2 - Objectifs

La commission FertiForum poursuit les objectifs suivants :

1. Offrir un cadre pour l'échange d'idées et de soutien mutuel des conseillères travaillant dans le domaine de l'infertilité aux niveaux local, national et international ,
2. Promouvoir la reconnaissance, la nécessité et la pertinence du counselling dans le contexte de l'infertilité et des PMA ,
3. Participer à la mise en place de critères communs à la formation des conseillères dans le domaine de l'infertilité,
4. Encourager la formation continue des membres,
5. Prendre part, dans la mesure du possible, à l'élaboration des décisions des autorités et des milieux intéressés en matière de santé publique, si ces décisions touchent aux domaines intéressant la profession,
6. Promouvoir les échanges entre les associations et les différents corps de métier concernés par l'infertilité,
7. Collaborer activement avec les autres associations nationales et internationales présentant des objectifs similaires
8. Promouvoir la recherche pouvant amener à une meilleure compréhension des besoins psychosociaux des couples infertiles et pouvant améliorer l'efficacité des services de counselling,
9. Être une source d'informations pour toutes questions liées à l'infertilité et au counselling,
10. Informer les membres des activités de la commission,

Art.3 – Tâches et compétences

Elaboration de projets et suivi des actions selon les objectifs ci-dessus

- Organisation de réunions de travail, dont une aura lieu durant la journée annuelle de la SSMR
- Rédaction d'un rapport annuel à l'attention de la SSMR destiné à la publication ultérieure dans l'organe officiel de la SSMR

II. Organisation

Art. 4 – Composition de la commission FertiForum

La commission FertiForum se compose de la présidente et d'un comité de 5 à 10 autres membres.

La présidente est élue par le comité de la SSMR pour un mandat de 3 ans. Les membres de la commission sont approuvés par le Comité de la SSMR.

Les autres membres exercent une activité professionnelle dans l'accompagnement psychologique de couples infertiles. Ces membres travaillent en cabinet privé, dans des hôpitaux ou institutions publiques, des centres hospitaliers universitaires ou des cliniques privées.

Il faudra veiller à une représentation appropriée des différentes régions géographiques et linguistiques de notre pays.

Art. 5 – La présidence

La présidente établit les dates et lieux des réunions de la commission FertiForum.

Elle recueille les informations et projets des membres et organise l'ordre du jour des réunions. Elle anime les réunions, établit le PV et l'envoie aux membres.

Elle concrétise les décisions prises lors des réunions.

Elle est en lien avec le président et les membres du comité de la SSMR.

Art. 6 – Prise de décisions

La commission FertiForum peut statuer lorsque la présidente et au moins quatre autres membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Art. 7 – L'adhésion

Les déclarations d'adhésion des membres sont envoyées à la présidente de la commission FertiForum. La déclaration d'adhésion se résume à un envoi comprenant l'adresse et la situation professionnelle du membre, ainsi qu'une copie signée du présent règlement, pour attester de son accord avec celui-ci.

III. Finances

Art. 8 – Cotisation annuelle

Les membres sont également membres de la SSMR et versent la cotisation annuelle pour la SSMR.

IV. Dispositions finales

Art. 9 – Langue

Le présent règlement est rédigé en français. Les objectifs (Art. 2) sont également rédigés en allemand (voir annexe). La version française fait foi pour son interprétation.

La forme féminine utilisée dans le texte inclut naturellement le masculin par analogie.

Art. 10 – Entrée en vigueur

Le règlement d'organisation entre en vigueur après son approbation par la commission FertiForum, sous réserve de l'adoption par le comité de la SSMR.

Lausanne, le 30 mars 2006

Pour la commission FertiForum :

Marysa Emery (présidente)

Kommission FertiForum – SGRM

FertiForum ist eine schweizerische Vereinigung von Fachpersonen, die Paare mit unerfülltem Kinderwunsch psychologisch betreuen und begleiten. Ihr Ziel ist es, die Erforschung psychosozialer Aspekte, die sich im Zusammenhang mit Infertilität und assistierter Reproduktion ergeben, zu fördern und die Ergebnisse praktisch umzusetzen.

Art. 2 - Zielsetzungen:

Die Kommission FertiForum engagiert sich wie folgt:

1. Sie unterstützt Fachpersonen, die sich mit der psychologischen Betreuung ungewollt kinderloser Paare befassen und bietet ihnen auf lokaler, nationaler und internationaler Ebene einen Rahmen, in dem sie sich austauschen können.
2. Sie fördert die Einsicht in die Notwendigkeit psychologischer Beratung bei unerfülltem Kinderwunsch.
3. Sie hilft mit, Basiskriterien für die Ausbildung von psychologischen BeraterInnen im Bereich der Infertilität auszuarbeiten.
4. Sie setzt sich für eine kontinuierliche Fortbildung ihrer Mitglieder ein.
5. Sie engagiert sich in gesundheitspolitischen Fragen, die sich im Zusammenhang mit Infertilität und assistierter Reproduktion stellen und bringt sich im Rahmen ihrer Möglichkeiten bei der Erarbeitung von amtlichen Behandlungsrichtlinien und gesetzlichen Regelungen ein.
6. Sie pflegt den Austausch mit den verschiedenen Vereinigungen und Interessengruppen, die direkt im Bereich von Infertilität und assistierter Reproduktion tätig sind.
7. Sie pflegt ebenfalls die Zusammenarbeit mit Vereinigungen, die ähnliche Ziele verfolgen.
8. Sie unterstützt die Bestrebungen zum besseren Verständnis der psychosozialen Bedürfnisse von Paaren mit unerfülltem Kinderwunsch sowie zur Verbesserung des Beratungsangebots und fördert die entsprechende Forschung.
9. Sie bietet eine Basis für den Informationsaustausch in allen Fragen, die sich im Zusammenhang mit Infertilität und darauf ausgerichteter psychologischer Beratung stellen.
10. Sie informiert die Mitglieder des FertiForums über ihre Aktivitäten.